



'A'icha - qu'Allah a agréée - rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: "Celui qui *innove dans notre affaire-ci* une chose qui n'en fait pas partie, son acte se verra être *rejeté*"⁽¹⁾.

Les Versets

- ﴿Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.﴾ Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez -vous la piété﴾ [Sourate Al-An'ame: 153].
- ﴿Ceux qui émettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n' es responsable en rien: leur sort ne dépend que d'Allah. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient﴾ [Sourate Al-An'ame: 159].
- ﴿Dis: "Est-ce Allah qui vous l' a permis? Ou bien forgez-vous (des mensonges) contre Allah?")﴾ [Sourate Younous: 59].
- ﴿Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises?﴾ [Sourate Ach-Choura: 21].

Le Narrateur

Il s'agit de la Mère des Croyants 'A'icha fille d'Abou Bakr 'Abd Allah Ibn Abi Gouhafa 'Othmane Ibn ' Amir Al- Gourachiyya At-Taymiyya, la Véridique fille du Véridique, la bien-aimée du Messager d'Allah ﷺ, la pure et purifiée qui du ciel a été innocentée et la femme la plus savante de la communauté. Elle est née après l'avènement de l'Islam et le Prophète ﷺ n' épousa pas d'autre vierge qu' elle, ni n'aima une femme autant qu'elle. De plus, il n'existe pas dans la communauté de Mohammed ﷺ ni parmi toutes les autres femmes, une femme plus savante qu'elle. Elle est morte à Médine en l'an 57 de l'Hégire, d'après l'avis le plus correct, à l'âge de soixante-six ans⁽¹⁾.

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la conformité est une des conditions d'acceptation d'une adoration. Celui qui innove une chose dans la religion d'Allah, cette chose est rejetée et son auteur n'est pas rétribué. Pire, c'est un pécheur et un innovateur.

¹ Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1881), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (7/186) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (8/234).

¹ Al-Boukhari (2697) et Moslim (1718).



Compréhension (fiqh)

Ce hadith fait partie des hadiths les plus importants de la religion à partir duquel beaucoup de jugements et de règles générales sont déduits. C'est pourquoi l'imam Ahmad - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "Les fondements sont les trois hadiths suivants: le hadith où le Prophète dit: "Certes, les actes [d'adoration] sont accomplis avec des intentions", celui où le Prophète dit: "Celui qui innove dans notre affaire-ci (la religion) une chose qui n'en fait pas partie, son acte se verra être rejeté" et celui où le Prophète dit: "Ce qui est licite est clair et ce qui est illicite est clair"

Dans ce hadith, le Prophète affirme que la conformité est une condition d'acceptation des œuvres. Ainsi, celui qui apporte quelque chose de nouveau qui n'a pas d'origine dans la religion d'Allah et la Sounna du Messenger d'Allah, cette chose est refusée à son auteur qui n'obtient ni récompense ni rétribution. Il commet plutôt un péché en contrevenant à la guidée du Prophète.

L'innovation consiste à apporter quelque chose de nouveau non appuyé par une preuve issue des textes, que cette chose concerne la croyance - comme nier la prédestination et croire que les morts peuvent être utiles - ou les œuvres, c'est-à-dire adorer Allah d'une manière avec laquelle le Prophète n'adorait pas Allah - comme fêter le Mawlid, inventer des évocations et des invocations qui n'ont pas d'origines dans le Livre ni dans la Sounna, ou spécifier certaines nuits par des œuvres, comme veiller la nuit du quinzième jour du mois de Cha'bane et autres choses encore dont la cause est l'ignorance, le suivi des passions, l'imitation des non-musulmans et le fait d'accorder une priorité à la raison au détriment de la religion.

D'ailleurs Allah avertit contre le suivi des passions et l'innovation en religion lorsqu'il dit: **«Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement»** [Sourate Al-Imrane: 105]. Qatada - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "Ceux qui se sont divisés et se sont mis à se disputer sont les innovateurs". Pour sa part, Ibn 'Abbass - qu'Allah a agréé - a dit: "Les visages des gens de la Sounna seront blanchis et les visages des gens de l'innovation seront noircis"

Allah reprocha également aux polythéistes de déclarer licites ou illicites des choses sans ordre venant de Lui. Il dit ainsi: **«Que dites-vous de ce qu'Allah a fait descendre pour vous comme subsistance et dont vous avez alors fait des choses licites et des choses interdites? - Dis: "Est-ce Allah qui vous l'a permis? Ou bien forgez-vous (des mensonges) contre Allah?"»** [Sourate Younous: 59]. Quant au Messenger d'Allah, il disait dans les introductions de ses discours: "La meilleure guidée est celle de Mohammed, les pires des choses sont celles qui sont innovées et toute innovation est un égarement". Le Prophète fit également la recommandation suivante: "Conformez-vous à ma Sounna et celle des califes sages et biens guidés, attachez-vous à elle et cramponnez-vous-y en y mordant avec vos molaires. Et prenez garde aux choses inventées, car

1 Voir Al-I'tissame (1/75).

2 Moslim (867).

toute invention est une innovation et toute innovation est un égarement"⁽¹⁾.

Le Prophète n'a averti contre l'innovation en religion que parce que l'anéantissement des peuples anciens fut causé par cela. Ainsi, les juifs et les chrétiens changèrent la religion, prétendirent que 'Ouzayr et le Messie sont des fils d'Allah et dirent: Nous sommes les fils d'Allah et Ses bien-aimés. De plus, ils altérèrent la Torah et l'Évangile, délaissèrent l'application des peines et rusèrent afin de contourner les contraintes de la religion.

Ce hadith réfute donc ceux qui prétendent que certaines innovations sont bonnes, car le Prophète jugea que toute œuvre [d'adoration] innovée est rejetée et ceci inclut toutes les innovations et les œuvres inventées. Quant aux paroles de 'Omar -qu'Allah à agréé -: "Quelle bonne innovation que celle-ci" dites lorsqu'il rassembla les gens pour la prière de la nuit du mois de Ramadan, derrière un imam qui était Obayy Ibn Ka'b -qu'Allah à agréé ⁽²⁾-, il utilisa ce mot dans son acception linguistique et non religieuse, puisque ce mot désigne toute chose nouvelle, qu'elle soit religieuse ou non. Pour ce qui est de 'Omar, il n'inventa rien puisque le Prophète dirigea quelque temps cette prière puis cessa de le faire de crainte que les musulmans ne considèrent que celle-ci est une prière obligatoire. Lorsque le Prophète est mort et que la révélation cessa, ce que craignait le Prophète cessa d'être. Cette action de 'Omar fut donc au contraire un suivi de la Sounna du Prophète ⁽³⁾.

Le fait que le Prophète ait lié spécifiquement l'innovation à "notre affaire-ci", c'est-à-dire la religion, démontre que l'innovation et l'invention dans ce qui fait partie de ce bas monde ne sont ni répréhensibles ni défendues. En effet, inventer des machines et les développer est quelque chose de louable qui facilite la vie aux gens.

Un poète a dit:

Les gens vivent alors que le Trompeur les mène vers l'égarement en leur faisant commettre turpitude et corruption.

Les rusés les mènent par leur stratagème pour les détourner de la voie de la sagesse.

Ils ne sont pas à court de moyens pour attiser leurs passions, malgré la résistance à laquelle ils font face.

Ils incitent les âmes à la tromperie et au mal et exagèrent dans l'égarement et la corruption.

1 Abou Dawoud (4607), At-Tirmidhi (2676) et Ibn Maja (42).

2 Al-Boukhari (2010).

3 Voir Jami' Al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/128).

1 Ce hadith est un des fondements éminents de l'Islam et est telle une balance qui évalue l'apparence des œuvres, tout comme le hadith où le Prophète ﷺ dit *“Certes, les actes [d'adoration] sont accomplis avec des intentions”* est telle une balance qui évalue le contenu des œuvres. De la même façon que toute œuvre par laquelle on ne recherche pas à satisfaire Allah n'apporte pas de récompense à son auteur, toute œuvre qui ne découle pas d'un ordre d'Allah et de Son Messager est refusée à son auteur et tout ce qui a été inventé en religion sans la permission d'Allah et de Son Messager ne fait en rien partie de la religion⁽¹⁾. Le musulman doit donc adopter ces deux hadiths comme critères de validité de tous ses actes. Il doit examiner leur forme et déterminer si elle est conforme à la religion et leur contenu pour déterminer s'il a recherché à satisfaire Allah ou non?

2 Il y a dans ce hadith une indication que les œuvres des gens doivent être évaluées à l'aune des critères de jugement de la Législation ainsi que des obligations et interdits qu'elle contient. Ainsi, celui dont les œuvres sont conformes aux jugements de la religion verra ses œuvres être acceptées, et celui dont les œuvres sont non conformes aux jugements de la religion verra ses œuvres être rejetées⁽²⁾.

3 Le musulman ne doit pas soumettre la religion à sa raison ni déclarer quelque chose licite ou illicite par passion, car la religion est le Livre d'Allah et la Sounna du Prophète ﷺ.

4 Faire revivre la Sounna est un immense acte d'obéissance qui fait mériter au musulman que les rétributions de tous ceux qui ont pris exemple sur lui, soient ajoutées à la sienne. À l'inverse, l'innovation en religion et appeler les gens à adopter des innovations, est un péché capital qui fait mériter à son auteur une punition multipliée qui est celle de tous ceux qui l'ont pris pour exemple. En effet, on rapporte d'Abou Hourayra - qu'Allah a agréé - que le Messager d'Allah ﷺ a dit: *“Celui qui appelle à une guidée, obtient une rétribution égale aux rétributions de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs. Celui qui appelle à un égarement, obtient un châtement égal aux châtements de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs”*⁽³⁾.

5 Al-Foudayl - qu'Allah lui fasse miséricorde - dit au sujet des paroles d'Allah: **«Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre»** [Sourate Al-Moulek: 2]: *“Il s'agit des meilleures œuvres, des plus belles, des plus exclusives et des plus correctes”*. Il dit également: *“Si l'œuvre est exclusive, mais*

non correcte, elle n'est pas acceptée, et si elle est correcte, mais non exclusive elle n'est pas acceptée non plus. Il faut qu'elle soit correcte et exclusive”. Il dit aussi: *“L'œuvre est exclusive si elle est adressée à Allah et elle est correcte si elle est conforme à la Sounna”*⁽¹⁾.

6 Il n'y a pas de problématique en religion qui n'ait de fondement ni dans le Coran ni dans la Sounna sur lequel on peut procéder par analogie et dont on déduit le jugement convenant à cette problématique. Il est donc obligatoire de questionner les gens de science et ne rien innover dans la religion. 'Abd Allah Ibn Mas'oud - qu'Allah a agréé - a dit: *“Conformez-vous et n'innovez pas, car ce que vous avez vous suffit. Toute invention [religieuse] est une innovation et toute innovation est un égarement”*⁽²⁾¹⁰⁹.

7 Les prédécesseurs étaient ceux qui veillaient le plus à se conformer à la Sounna du Prophète ﷺ et de ses Compagnons. Ibrahim An-Nakha'i - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: *“S'il me parvenait à leur sujet qu'ils ne lavaient pas un ongle lorsqu'ils accomplissaient leurs ablutions, je ne le laverais pas non plus. Il suffit comme péché pour les gens que leurs œuvres soient différentes de celles des Compagnons du Prophète ﷺ”*⁽³⁾.

8 'Omar Ibn 'Abd Al-'Aziz - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: *“Arrête-toi là où se sont arrêtés ces gens-là. Dis ce qu'ils ont dit et tais-toi là où ils se sont tus, car ils se sont arrêtés en étant éclairés par la science, ils ont renoncé à certaines choses par clairvoyance, alors qu'ils étaient plus à même [que nous] de les découvrir et ils avaient plus de mérite à le faire si cela avait été requis”*⁽⁴⁾.

9 Il n'y a aucun autre moyen d'échapper aux troubles que de rester fidèle au Livre d'Allah et à la Sounna de Son Messager. En effet, celui qui s'attache au Livre d'Allah, celui-ci lui suffira, le guidera et le préservera. La Sounna de Son Prophète ﷺ sera une lumière sur son chemin lorsque les ténèbres des troubles envelopperont la communauté. On rapporte que le Prophète ﷺ a dit: *“Vous verrez après moi beaucoup de désaccords. Conformez-vous à ma Sounna et celle des califes sages et biens guidés, attachez-vous à elle et crampez-vous-y en y mordant avec vos molaires. Et prenez garde aux choses inventées, car toute invention est une innovation et toute innovation est un égarement”*⁽⁵⁾.

1 Voir Jami' Al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/176).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/177).

3 Moslim (2674).

1 Voir Jami' Al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/71, 72).

2 Voir l'Iame Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (4/115).

3 Voir l'Iame Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (4/115).

4 Voir l'Iame Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (4/115).

5 Abou Dawoud (4607), At-Tirmidhi (2676) et Ibn Maja (42).